
Fiches thématiques

Éducation
et maîtrise de la langue

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr, www.immigration.gouv.fr, www.oecd.org et www.epp.eurostat.ec.europa.eu pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons européennes s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Dans cet ouvrage, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration. La définition des descendants d'immigrés est également conventionnelle. Sauf mention contraire, elle désigne dans cet ouvrage les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition regroupe des personnes ayant deux parents immigrés (ou dont le seul parent connu est immigré), et des personnes ayant un parent immigré et un parent non-immigré. Ces deux catégories sont distinguées dans la mesure du possible dans l'ouvrage.

Les immigrés sont répartis selon leur pays de naissance (défini à partir des frontières actuelles). Les descendants d'immigrés sont répartis selon le pays de naissance de leur(s) parent(s) immigré(s) (celui du père s'il est différent de celui de la mère).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques).

Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

3.1 Maîtrise des langues par les immigrés

L'âge à l'arrivée en France et la durée de scolarisation en France conditionnent fortement la maîtrise, particulièrement à l'écrit, de la langue française à l'âge adulte.

En 2008, le niveau de maîtrise du français peut être considéré bon à l'oral pour 89 % des immigrés et bon à l'oral et à l'écrit pour 72 %. Parmi les immigrés, 4 % sont arrivés en France avant l'âge de 4 ans et 9 % ont reçu de leurs parents une éducation exclusivement francophone dans l'enfance ; ils sont comptabilisés parmi ceux qui ont un bon niveau de maîtrise du français à l'oral et à l'écrit. Les autres immigrés (87 %) auto-évaluent leur niveau de maîtrise du français.

Parmi ceux qui sont arrivés à l'âge adulte et qui ont reçu de leurs parents une autre langue que le français dans l'enfance, 6 sur 10 se déclarent à l'aise en français à l'écrit et à l'oral en 2008. Ils étaient 4 sur 10 au moment de leur migration. Les écarts au moment de la migration reflètent pour partie l'influence de la francophonie dans leur pays de naissance (pays anciennement sous administration française ou belge). Globalement, les femmes immigrées déclarent une maîtrise du français un peu inférieure (4 points à l'oral) à celle des hommes au moment de la migration. Cet écart est plus important pour les femmes venues du Maghreb (15 points) et d'Asie du Sud-Est (8 points). Cela peut s'expliquer par un niveau d'éducation plus faible. Au contraire, les femmes originaires de l'Europe hors Portugal maîtrisent plus souvent le français que les hommes.

Les progrès de la maîtrise de la langue dépendent en particulier de l'environnement au moment de la migration et de l'ancienneté de la présence en France. L'amélioration est très importante, particulièrement à l'écrit, pour nombre d'immigrés portugais, espagnols ou italiens, dont la présence en France est ancienne et le niveau initial était très bas. Même si les immigrés nés en Turquie

demeurent ceux qui estiment avoir le plus de difficultés à s'exprimer en français (44 % seulement sans difficultés à l'oral), leur maîtrise du français s'est considérablement améliorée depuis leur migration (+ 38 points).

Même arrivés jeunes avec leurs parents, les immigrés ont été très largement élevés dans une langue étrangère, associée parfois au français. Parmi les immigrés âgés de 18 à 60 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008, 71 % parlaient exclusivement en langue étrangère avec leurs parents pendant leur enfance et 25 % au moins deux langues dont le français. La transmission familiale du français dans l'enfance dépend de l'âge à la migration et de la diffusion de la francophonie dans le pays d'origine. L'apprentissage familial du français est quasiment absent pour ceux venus adultes de l'Europe méridionale ou encore de Turquie.

Parmi ceux qui ont reçu au moins une langue étrangère pendant l'enfance (96 % des immigrés), rares (6 %) sont ceux à ne plus utiliser du tout la **langue étrangère familiale de référence** à l'âge adulte : plus de 9 sur 10 l'utilisent dans le cadre de la famille élargie, 6 sur 10 avec leur conjoint, 6 sur 10 avec leurs enfants et enfin 4 sur 10 dans des relations de voisinage. L'usage de la langue étrangère de référence est moins fréquent parmi ceux qui sont arrivés très jeunes et diminue avec l'ancienneté de la présence en France. Cette contraction de l'usage de la langue de référence concerne principalement les relations au sein de la famille directe (conjoint et enfants). La réduction du cercle d'interlocuteurs va de pair avec une maîtrise altérée de la langue par rapport à ceux qui ont migré à l'âge adulte ou bien récemment. Les deux tiers des immigrés qui ont reçu dans l'enfance une autre langue que le français parlent, lisent et écrivent dans cette langue étrangère de référence sans difficulté à l'âge adulte. ■

Définitions

Langue étrangère familiale de référence : parmi les langues de l'enfance, une langue de référence a été définie comme étant pour les monolingues, l'unique langue déclarée et pour les plurilingues, la langue la plus utilisée pendant l'enfance en dehors du français.

Pour en savoir plus

- « Diversité des pratiques linguistiques », *Document de travail* n° 168, p. 31-37, Ined, octobre 2010.

Maîtrise des langues par les immigrés 3.1

1. Maîtrise du français par les immigrés arrivés à l'âge adulte non élevés exclusivement dans la langue française en %

	Effectifs en milliers	Au moment de l'arrivée en France, à 18 ans ou plus				En 2008			
		Bon ou très bon niveau à l'oral et à l'écrit ¹	Difficultés à l'écrit mais bon ou très bon niveau à l'oral	Des difficultés à l'oral	Aucune notion	Bon ou très bon niveau à l'oral et à l'écrit	Difficultés à l'écrit mais bon ou très bon niveau à l'oral	Difficultés à l'oral	Aucune notion
Espagne, Italie	60	17	6	36	41	55	37	8	1
Portugal	170	5	4	27	65	29	57	15	0
Autres pays de l'UE à 27	270	32	5	41	22	70	16	13	0
Autre pays d'Europe	80	15	6	24	55	51	36	13	0
Algérie	300	60	5	28	7	73	17	10	0
Maroc, Tunisie	430	51	4	32	13	65	19	15	1
Autres pays d'Afrique	370	65	6	19	10	77	15	8	0
Turquie	120	3	2	20	74	17	28	54	2
Cambodge, Laos, Vietnam	60	11	2	45	43	43	26	29	2
Autres pays d'Asie	230	20	0	26	54	53	20	25	2
Amérique, Océanie	110	27	4	40	29	66	26	7	0
Ensemble	2 190	38	4	29	29	61	23	16	1

1. Le niveau de la maîtrise de la langue française est apprécié par les deux questions suivantes : « Lorsque vous êtes arrivés en France, quelle connaissance aviez-vous du français pour... ? Comprendre, lire, écrire et parler ». L'enquête se classe dans l'échelle suivante : 1) très bien, 2) bien, 3) un peu, 4) pas du tout. Le même type de questionnement est posé au moment de l'enquête « Et aujourd'hui quelle connaissance avez-vous du français pour... ? »

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 60 ans vivant en ménage ordinaire dont les parents ne parlaient pas exclusivement le français lorsqu'ils étaient enfants et qui sont arrivés en France à 18 ans ou plus.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Maîtrise et pratique à l'âge adulte de la langue étrangère de référence reçue dans l'enfance en %

	Effectifs en milliers	Maîtrise de la langue ¹			Pratique de la langue ³				
		Parlée ou comprise avec difficultés	Parlée sans difficultés mais ni lue ni écrite	Parlée, lue et écrite	Avec des personnes de l'entourage	Avec le conjoint ²	Avec les enfants ²	Avec d'autres personnes de la famille	Avec des personnes du voisinage, des commerçants
Âge à l'arrivée en France									
0-10 ans	790	18	42	40	88	35	39	86	30
11-17 ans	450	5	28	67	93	64	53	92	39
18-24 ans	1 040	3	21	77	96	68	65	92	41
25 ans ou plus	1 160	2	22	76	96	74	69	89	41
Période d'arrivée en France									
Avant 1970	370	19	30	51	86	35	32	83	28
1970-1979	700	7	32	61	94	62	55	91	41
1980-1989	740	5	33	62	94	67	64	90	40
1990-1999	760	5	23	72	95	68	70	91	39
2000 et plus	870	2	20	78	95	70	68	90	39
Ensemble	3 430	6	27	67	94	63	60	90	38

1. Quel est votre niveau ? 1) Vous comprenez quelques mots, 2) Vous comprenez bien mais vous parlez difficilement, 3) Vous comprenez et parlez facilement, mais sans lire ni écrire, 4) Vous parlez, lisez et écrivez. – 2. Parmi ceux qui vivent en couple pour le conjoint et parmi ceux qui ont des enfants pour les enfants. – 3. Est-ce que l'usage de la langue étrangère de référence principalement, souvent, parfois ou jamais ?

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 60 ans vivant en ménage ordinaire dont les parents ne parlaient pas exclusivement le français lorsqu'ils étaient enfants.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3. Langues parlées par les parents pendant l'enfance des immigrés en %

	Effectifs en milliers	Ensemble				Immigrés arrivés à 18 ans ou plus		
		Part des immigrés arrivés à 18 ans ou plus	Français uniquement	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français	Français uniquement	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français
Espagne, Italie	220	29	2	23	76	0	1	99
Portugal	410	42	<1	18	81	0	2	98
Autres pays de l'UE à 27	380	81	16	12	72	14	8	78
Autre pays d'Europe	120	73	6	9	86	4	5	91
Algérie	480	62	1	49	49	0	48	52
Maroc, Tunisie	680	63	2	26	72	0	21	79
Autres pays d'Afrique	510	75	6	40	54	4	38	58
Turquie	210	56	<1	6	94	0	2	98
Cambodge, Laos, Vietnam	120	52	1	15	84	0	7	93
Autres pays d'Asie	310	74	3	15	83	0	10	90
Amérique, Océanie	150	79	7	16	77	4	10	85
Ensemble	3 580	63	4	25	71	3	20	77

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 60 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3.2 Transmission familiale des langues

La langue française est transmise des parents aux enfants durant l'enfance pour 9 descendants d'immigrés sur 10. C'est même la seule langue transmise pour 4 d'entre eux sur 10.

Les parents ont moins souvent participé à l'apprentissage du français dans les familles issues de l'immigration venue de Turquie, et dans une moindre mesure du reste de l'Asie, du Maroc, de Tunisie ou de pays d'Europe hors UE à 27. *A contrario*, la moitié ou plus des descendants d'immigrés européens, hors Portugal, ont été élevés exclusivement dans la langue française.

Logiquement, la transmission familiale du français a été beaucoup plus fréquente dans les familles dont un seul des deux parents est immigré : l'héritage familial du français est alors quasiment systématique et il est exclusif de celui d'une autre langue dans plus des deux tiers des cas. En revanche, 18 % des enfants nés en France de deux parents immigrés ne parlaient pas le français avec eux, et seulement 17 % ne parlaient que le français.

Dans le cas des enfants de deux parents immigrés, les conditions de la migration – âge à la migration et ancienneté de la présence en France – influencent particulièrement la capacité des parents à participer à l'apprentissage du français de leurs enfants. Ainsi, 41 % des enfants nés en France de deux parents immigrés ont seulement parlé le français avec leurs parents si l'un des deux au moins est arrivé en France avant l'âge de 11 ans, contre 13 % dans les autres cas. Lorsque les deux parents immigrés sont nés

dans des pays différents, la transmission familiale du français est également plus élevée (40 % de manière exclusive).

Francophones par leur vie en France et souvent également par héritage, 6 descendants d'immigrés sur 10 pratiquent également au moins une langue étrangère dans leur enfance. Parmi ces derniers, un tiers estime maîtriser à l'âge adulte sans difficulté à l'oral et à l'écrit la **langue étrangère familiale de référence** reçue dans l'enfance et 4 sur 10 la parlent sans l'écrire ni la lire. Les descendants d'immigrés nés en Turquie, Amérique, Océanie ou Europe, déclarent majoritairement une bonne maîtrise de la langue étrangère héritée.

Parmi les descendants d'immigrés qui ont reçu dans l'enfance une langue étrangère de leurs parents (59 %), plus de 8 sur 10 (9 sur 10 lorsqu'ils ont deux parents immigrés) ont l'occasion de la parler à l'âge adulte. Les descendants d'un parent venu de Turquie sont quasiment tous dans ce cas alors que les descendants d'un parent venu de l'UE à 27 hors Espagne, Italie ou Portugal la pratiquent le moins souvent (7 sur 10). C'est dans le cadre familial élargi (hors celui du conjoint et des enfants) que la pratique de langue familiale reçue se maintient le plus souvent. Enfin, toujours parmi ceux qui ont hérité dans l'enfance d'une langue étrangère, 37 % des descendants d'immigrés parlent à l'âge adulte cette langue avec leurs propres enfants. Cette transmission se perpétue majoritairement dans les familles d'ascendance turque (78 %) ou marocaine ou tunisienne (54 %). ■

Définitions

Langue étrangère familiale de référence : parmi les langues de l'enfance, une langue de référence a été définie comme étant pour les monolingues, l'unique langue déclarée et pour les plurilingues, la langue la plus utilisée pendant l'enfance en dehors du français.

Pour en savoir plus

- « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France », *Hommes et migrations* n° 1288, p. 44-56, novembre/décembre 2010.
- « Diversité des pratiques linguistiques », *Document de travail* n° 168, p. 31-37, Ined, octobre 2010.

Transmission familiale des langues 3.2

1. Langues parlées par les parents pendant l'enfance des descendants d'immigrés

en %

	Nés en France d'au moins un parent immigré			Deux parents immigrés			Un seul parent immigré			
	Effectifs (en milliers)	Français unique- ment	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français	Français unique- ment	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français	Français unique- ment	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français
Pays de naissance des parents immigrés										
Espagne, Italie	780	52	41	7	21	59	20	67	33	0
Portugal	420	36	52	12	14	67	19	77	23	0
Autres pays de l'UE à 27	280	60	36	3	44	43	13	62	36	2
Autre pays d'Europe	70	50	36	14	9	55	36	74	25	1
Algérie	620	35	57	8	18	70	11	70	29	1
Maroc, Tunisie	470	29	58	14	11	70	19	73	26	0
Autres pays d'Afrique	190	43	50	8	26	62	12	69	31	0
Turquie	60	8	51	41	2	52	46	n.s.	n.s.	n.s.
Cambodge, Laos, Vietnam	80	35	46	18	12	59	29	68	29	3
Autres pays d'Asie	60	38	48	14	13	52	34	55	45	0
Amérique, Océanie	50	36	63	2	n.s.	n.s.	n.s.	40	60	0
Ensemble	3 080	41	49	10	17	65	18	68	32	1

Champ : France métropolitaine, descendants directs d'immigrés nés en France, âgés de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 17 % des descendants directs de deux parents immigrés parlaient uniquement le français avec leurs parents pendant l'enfance.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Maîtrise et pratique à l'âge adulte des descendants d'immigrés de la langue étrangère de référence reçue dans l'enfance

en %

Effectifs (en milliers)	Maîtrise de la langue ¹			Pratique de la langue			
	Parlée ou comprise avec difficultés	Parlée sans difficultés mais ni lue ni écrite	Parlée, lue et écrite	Avec le conjoint ²	Avec les enfants ²	Avec d'autres personnes de la famille	Avec des personnes du voisinage, des commerçants
Pays de naissance des parents immigrés							
Espagne, Italie	380	28	22	50	11	27	76
Portugal	270	23	24	54	27	39	86
Autres pays de l'UE à 27	110	35	19	45	7	21	69
Autre pays d'Europe	40	19	20	60	36	n.s.	85
Algérie	400	35	52	13	32	35	79
Maroc, Tunisie	340	21	59	19	49	54	88
Autres pays d'Afrique	110	39	38	23	29	36	78
Turquie	60	5	18	76	73	78	97
Cambodge, Laos, Vietnam	50	42	47	10	15	40	77
Autres pays d'Asie	40	43	36	21	n.s.	n.s.	75
Amérique, Océanie	30	14	24	62	n.s.	n.s.	91
Nés en France de...							
Deux parents immigrés	1 340	23	43	35	33	41	86
D'un seul parent immigré	480	45	23	32	8	24	67
Ensemble	1 820	28	38	34	26	37	81

1. La question suivante a été posée : Quel est votre niveau ? 1) Vous comprenez quelques mots, 2) Vous comprenez bien mais vous parlez difficilement, 3) Vous comprenez et parlez facilement, mais sans lire ni écrire, 4) Vous parlez, lisez et écrivez.

2. Parmi ceux qui vivent en couple pour le conjoint et parmi ceux qui ont des enfants pour les enfants.

Champ : France métropolitaine, descendants directs d'immigrés nés en France, âgés de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire, dont les parents ne leur parlaient pas exclusivement le français lorsqu'ils étaient enfants.

Lecture : en 2008, 28 % des descendants directs d'au moins un parent immigré parlent et écrivent sans difficulté la langue étrangère de référence reçue de leurs parents dans l'enfance.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3.3 Niveau d'études des immigrés

En 2008, 38 % des immigrés de 30 à 49 ans ne possèdent aucun diplôme (ou seulement le certificat d'études primaires (CEP)), contre 15 % des non-immigrés. Cependant, ils sont aussi nombreux à avoir un diplôme du supérieur long (bac + 3 ou plus) que les non-immigrés (16 %).

Les femmes immigrées ont en moyenne un niveau de diplôme inférieur à celui de leurs homologues masculins : 40 % sont sans diplôme, contre 36 % des hommes immigrés.

Les diplômes obtenus par les immigrés varient selon leur origine. Ainsi, 65 % des immigrés originaires de Turquie, 53 % du Portugal, 42 % du Maroc ou 46 % de Tunisie n'ont aucun diplôme au-delà du CEP. À l'opposé, 24 % à 35 % des immigrés venus d'Europe (hors Espagne et Portugal), des pays d'Asie (hors Asie du Sud-Est), d'Amérique ou d'Océanie sont diplômés du supérieur (licence ou plus). Ce sont souvent des cadres venus travailler quelques années en France.

Au cours des vingt dernières années, le niveau d'études des immigrés a continué de progresser comme pour les non-immigrés. En 1990, deux tiers des immigrés âgés de 30 à 49 ans n'avaient aucun diplôme ou seulement le CEP, soit deux fois plus que les non-immigrés. Dix-huit ans plus tard, la part des non-diplômés a fortement chuté, passant à 38 % pour les immigrés, mais dans une proportion finalement moindre que celle des non-immigrés, désormais à 15 %. Sur la même période, la part des immigrés, comme celle des non-immigrés, qui ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur ou égal à la licence a doublé, passant de 8 % à 16 %.

Le niveau scolaire atteint par les immigrés dépend aussi de leur histoire migratoire et

notamment de leur âge à l'arrivée en France. Seulement 2 % des immigrés âgés de 30 à 49 ans en 2008 n'ont jamais fait d'études. Cette part est la plus élevée parmi ceux venus du Maroc (4 %) et d'Afrique hors Maghreb (9 %).

29 % des immigrés arrivés en France entre 11 et 17 ans ont arrêté leurs études avant la migration, et c'est le cas de 81 % de ceux arrivés majeurs. C'est parce qu'ils migrent à un âge plus avancé que les immigrés d'Europe (hors Espagne, Italie ou Portugal), d'Asie (hors Turquie et Asie du Sud-Est), d'Amérique ou d'Océanie ont déjà terminé leurs études lorsqu'ils arrivent en France (70 % ou plus). Âgés de 30 à 49 ans en 2008, les immigrés nés au Cambodge, Laos ou Vietnam ou encore au Portugal sont souvent venus en France alors qu'ils étaient encore enfants, les deux tiers d'entre eux ont poursuivi et terminé leurs études en France.

En France métropolitaine, parmi les immigrés âgés de 30 à 49 ans, ceux qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité en France ont en moyenne étudié trois ans et demi de plus que ceux arrivés après la fin de leurs études. L'écart atteint cinq années ou plus pour les originaires de Tunisie, d'Afrique hors Maghreb ou d'Asie hors Turquie. Les immigrés venus d'Afrique hors Maghreb scolarisés au moins en partie en France ont terminé leurs études à 24,8 ans, contre 19,2 ans pour ceux qui avaient achevé leurs études avant leur installation en France. À l'opposé, pour les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, l'âge moyen de fin d'études est même légèrement plus élevé pour ceux qui ont effectué l'ensemble de leurs études à l'étranger. ■

Pour en savoir plus

- « Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 37, DSED, mars 2012.
- « Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants », *Documents de travail*, n° 168, Ined, 2010.

Niveau d'études des immigrés 3.3

1. Niveau de diplôme selon le pays de naissance

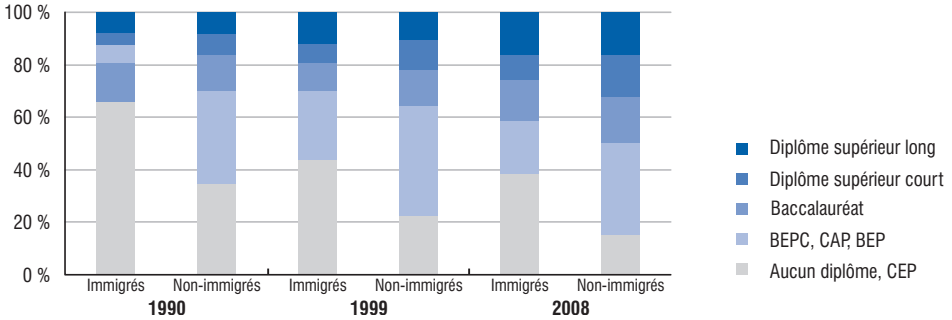
en %

	Effectifs (en milliers)	Aucun diplôme, CEP	BEPC, CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur court (bac + 2 ans)	Supérieur long (licence ou plus)	Ensemble
Immigrés	1 970	38	20	16	9	16	100
Nés dans l'UE 27	530	33	24	15	10	18	100
Espagne	50	21	36	15	10	18	100
Italie	40	24	25	17	8	25	100
Portugal	240	53	31	8	4	4	100
Autres pays de l'UE 27	200	13	13	23	16	35	100
Nés hors UE 27	1 440	41	19	16	9	16	100
Autres pays d'Europe	70	24	18	21	12	25	100
Algérie	280	39	25	15	8	13	100
Maroc	260	42	20	16	9	13	100
Tunisie	80	46	21	14	7	12	100
Autres pays d'Afrique	310	37	18	19	11	15	100
Turquie	110	65	18	9	4	4	100
Cambodge, Laos, Vietnam	70	37	21	16	12	14	100
Autres pays d'Asie	150	36	10	17	11	26	100
Amérique, Océanie	110	41	10	15	10	24	100
Hommes	960	36	22	16	8	17	100
Femmes	1 010	40	18	16	10	15	100
Non-immigrés	15 330	15	35	18	16	16	100
Hommes	7 600	16	39	16	14	16	100
Femmes	7 730	15	31	19	19	16	100
Ensemble des 30-49 ans	17 300	18	33	17	15	16	100

Champ : France, personnes âgées de 30 à 49 ans non étudiantes.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

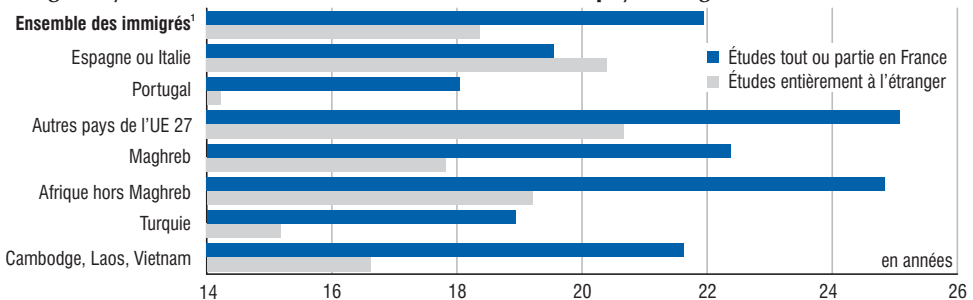
2. Évolution de la structure des diplômes des immigrés et des non-immigrés



Champ : France, personnes âgées de 30 à 49 ans au 1^{er} janvier de l'année du recensement.

Sources : Insee, recensements de la population. Pour 1990 résultats du sondage au 1/4 ; pour 1999 et 2008 résultats de l'exploitation principale.

3. Âge moyen de fin d'études selon le lieu d'études et le pays d'origine



1. Le champ exclut les personnes qui n'ont pas eu de scolarité du tout : soit 2 % des immigrés âgés de 30 à 49 ans et au maximum 9 % pour ceux venus de l'Afrique hors Maghreb.

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 30 à 49 ans fin 2008, ayant terminé leurs études et vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : l'âge moyen de fin des études pour l'ensemble des immigrés qui ont fait toutes leurs études à l'étranger atteint 18,4 ans. Il est de 21,9 ans lorsqu'ils ont fait tout ou partie de leurs études en France.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3.4 Niveau d'études des descendants d'immigrés

En 2010, en France métropolitaine, les descendants d'immigrés (de 30 à 49 ans) vivant dans un ménage ordinaire sont moins diplômés que les descendants de parents non immigrés. Ils sont sans diplôme dans 18 % des cas, contre 13 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés ; et 14 % ont au moins une licence, contre 19 %. Les descendants de deux parents immigrés ont plus de difficultés à obtenir des diplômes : 12 % d'entre eux ont au moins une licence, contre 16 % de ceux n'ayant qu'un parent immigré.

Les personnes nées en France de parents originaires des flux anciens d'immigration (Europe du Sud ou Algérie) ont des diplômes moins élevés : 8 % des descendants d'immigrés du Portugal et 9 % de ceux d'immigrés d'Algérie ont une licence ou plus. À l'inverse, 34 % des descendants d'immigrés d'Afrique (hors Maghreb) et 46 % de ceux d'Asie (hors Turquie) sont titulaires d'une licence ou plus, ces courants migratoires étant plus récents.

Le niveau de diplôme des descendants d'immigrés varie beaucoup selon l'origine des parents. Les trois quarts des descendants d'immigrés de l'Union européenne (UE) sont sortis du système scolaire sans dépasser le baccalauréat et 12 % ont une licence ou plus. Les descendants d'immigrés nés hors UE sont plus diplômés (17 % ont au moins une licence) mais sont également plus nombreux à n'avoir aucun diplôme (21 %).

Les descendants d'immigrés installés en France depuis plus longtemps sont en moyenne plus âgés et ont fait leurs études à l'époque où avoir des diplômes élevés était plus rare. Pour autant, le fait d'appartenir à une génération plus ancienne ne suffit pas à expliquer les différences pour certaines origines. Ainsi, les descendants d'immigrés d'Asie

du Sud-Est ou d'Afrique (hors Maghreb) les plus diplômés sont les plus âgés. Si les descendants d'immigrés du Portugal ou d'Algérie de 30-34 ans sont plus diplômés que leurs aînés de même origine, ils ne sont respectivement que 12 % et 11 % à avoir obtenu une licence ou plus, soit toujours deux fois moins que les personnes du même âge sans ascendance migratoire directe. Enfin, les descendants d'immigrés de Turquie, plus jeunes et issus d'un flux récent, sont nombreux à n'avoir aucun diplôme.

Les descendants d'immigrés ont des diplômes moins élevés que ceux de parents non immigrés et parmi les descendants d'immigrés, les hommes sont moins diplômés que les femmes : 58 % d'entre eux n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat, contre 52 % de leurs homologues féminines. Cet écart entre hommes et femmes est également présent chez les non-immigrés alors qu'il est inversé chez les immigrés.

Globalement, plus la catégorie sociale des parents est « favorisée », plus les enfants obtiennent des diplômes élevés. Mais quel que soit le milieu social d'origine, les descendants d'immigrés hors UE sont les plus nombreux à être très diplômés ou pas du tout. Ainsi, quand les parents sont ou ont été cadres ou assimilés, ces descendants d'immigrés sont plus nombreux à obtenir un diplôme de niveau supérieur ou égal à la licence (58 %, contre 48 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés). Et ils sont aussi plus nombreux à n'avoir aucun diplôme (7 %, contre 3 %). Pour les descendants d'immigrés de l'UE, plus le milieu social des parents est favorisé, moins ils accèdent aux diplômes du supérieur par rapport aux non-immigrés et descendants d'immigrés hors UE. ■

Pour en savoir plus

- « Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants », *Documents de travail*, n° 168, Ined, 2010.
- « Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France », *Documents de travail*, n° 168, Ined, 2010, p. 47-54.
- « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire », dossier dans cet ouvrage.

Niveau d'études des descendants d'immigrés 3.4

1. Niveau de diplôme des 30-49 ans selon le pays de naissance des parents immigrés

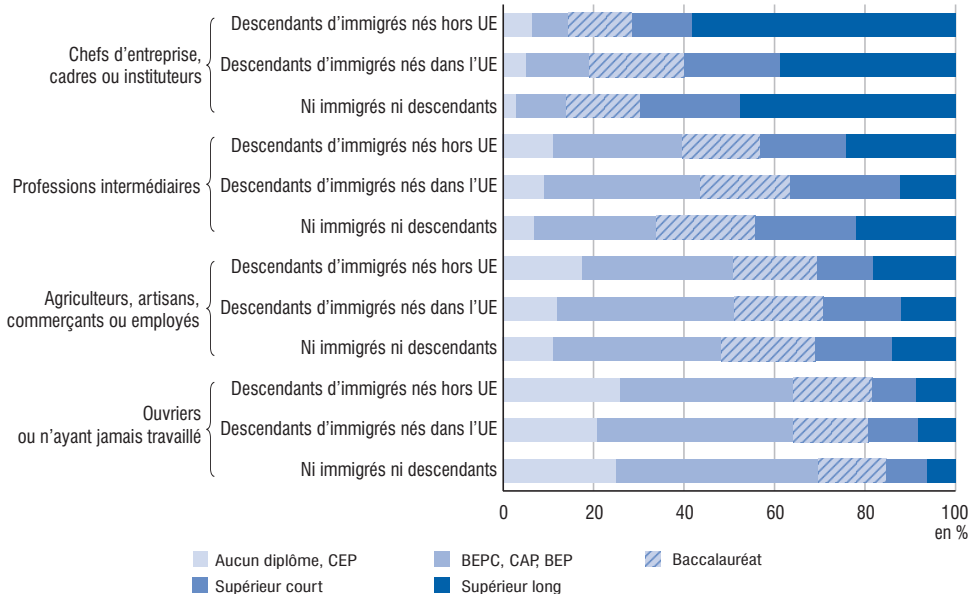
en %

	Effectifs (en milliers)	Aucun diplôme, CEP	BEPC, CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur court (bac+ 2 ans)	Supérieur long (licence ou plus)	Ensemble	Âge moyen de fin d'études (en années)
Descendants d'immigrés	1 370	18	37	18	13	14	100	19,9
Descendants d'immigrés de l'UE 27	810	16	39	18	15	12	100	19,7
Espagne	190	13	43	18	12	14	100	19,8
Italie	260	20	40	18	12	10	100	19,3
Portugal	210	17	39	19	17	8	100	19,7
Autres pays de l'UE 27	150	12	33	17	19	19	100	20,2
Descendants d'immigrés nés hors UE 27	570	21	34	17	11	17	100	20,2
Autres pays d'Europe	40	9	27	24	17	23	100	20,5
Algérie	270	27	39	16	9	9	100	19,5
Maroc	90	17	32	21	11	19	100	20,5
Tunisie	70	21	37	16	11	15	100	19,9
Autres pays d'Afrique	40	13	17	17	19	34	100	22,0
Autres pays	60	16	20	13	13	38	100	21,8
Hommes	690	20	38	17	12	13	100	19,7
Femmes	680	16	36	19	14	15	100	20,1
De deux parents immigrés	650	20	37	18	13	12	100	19,9
D'un seul parent immigré	720	17	36	18	13	16	100	19,9
Ensemble des immigrés	1 920	38	21	17	7	17	100	19,6
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	13 350	13	33	18	17	19	100	20,2
Hommes	6 600	14	37	17	14	18	100	20,1
Femmes	6 750	13	30	20	18	19	100	20,4
Ensemble	16 650	14	34	18	16	18	100	20,1

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 49 ans, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 2010.

2. Niveau de diplôme selon l'origine et la catégorie sociale de leurs parents



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 49 ans résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Lecture : en 2010, 58 % des 30-49 ans nés en France de parents immigrés nés hors UE et chefs d'entreprise ou cadres ou instituteurs ont un diplôme du supérieur long.

Note : catégorie sociale (CS) du père ou à défaut de la mère (pour les parents inactifs, CS avant la fin d'activité).

Source : Insee, enquêtes Emploi, 2010.

3.5 Scolarisation des nouveaux arrivants non francophones

Durant l'année scolaire 2010-2011, 38 100 **nouveaux arrivants non francophones** ont été accueillis dans les premier et second degrés : 18 500 dans une école élémentaire, 16 200 dans un collège et 3 400 dans un lycée, dont une majorité dans un lycée professionnel (60 %).

En outre, 1 700 jeunes de plus de 16 ans, qui ne relèvent plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation mises en place par les missions générales d'insertion (MGI) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta).

Les élèves nouveaux arrivants non francophones représentent 5 ‰ des écoliers de l'élémentaire et 4 ‰ des collégiens et lycéens scolarisés en France métropolitaine ou dans les Dom.

En métropole, du fait de l'attractivité des zones frontalières ou de certains bassins d'emplois, ces élèves sont concentrés sur cinq régions : l'Île-de-France (académies de Paris, Créteil, Versailles) accueille un tiers des nouveaux arrivants ; le pourtour méditerranéen 13 % (Aix-Marseille, Nice, Montpellier) ; la région lyonnaise 13 % (Lyon, Grenoble) ; et, enfin, l'Alsace et la Lorraine 7 % (Strasbourg, Nancy-Metz). Au sein des départements d'outre-mer, les deux tiers de ces élèves sont concentrés en Guyane.

Les élèves non francophones ont pour particularité d'arriver sur le territoire français tout au long de l'année. À l'école élémentaire comme dans les collèges et lycées, ils sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau et à leur âge, avec un décalage d'un ou deux ans maximum. Ils y suivent les enseignements où la

maîtrise de la langue est moins fondamentale (EPS, arts plastiques et musique, mathématiques parfois). En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs particuliers.

Dans les écoles élémentaires, 79 % des élèves non francophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien ponctuel. Les classes d'initiation (Clin) assurent un enseignement quotidien de la langue française. La durée d'accueil dans ces classes spécifiques, variable selon les besoins de chaque élève, excède rarement un an. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et rapidement dans une classe ordinaire. Pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont également développé des dispositifs plus souples, en fonction des besoins, comme les cours de rattrapage intégré (CRI) : les nouveaux arrivants sont regroupés quelques heures par semaine pour une remise à niveau linguistique assurée par des enseignants spécialisés qui partagent leur service entre plusieurs établissements.

Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont similaires : classes d'accueil (CLA), modules d'accueil temporaire (MAT) ou cursus ordinaire avec soutien. Ensemble, ils accueillent 90 % des élèves non francophones.

Les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves non francophones (Poitiers, Rennes, la Martinique), et cinq académies plus de 90 % (Reims, Grenoble, Versailles, la Réunion, la Guadeloupe), voire 100 % pour les académies de Paris et de Rouen. ■

Définitions

Nouvel arrivant non francophone : tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an) dont la maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires est insuffisante pour intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

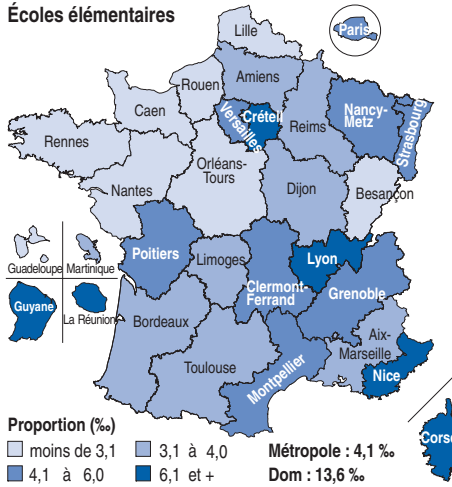
Pour en savoir plus

- « Les élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2010-2011 », *Note d'information* n°12.01, Depp, ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mars 2012.
- « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005 », *Note d'information*, n° 06.08, Depp, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2006.

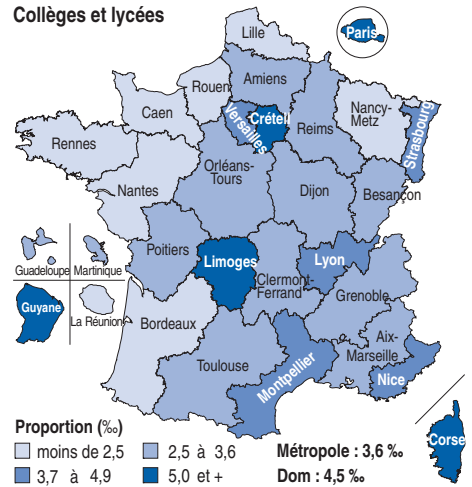
Scolarisation des nouveaux arrivants non francophones 3.5

1. Les élèves non francophones scolarisés durant l'année scolaire 2010-2011

Écoles élémentaires



Collèges et lycées



Champ : élèves de plus de 6 ans, scolarisés à l'école élémentaire.
Source : DEPP, enquête sur les élèves non francophones, 2010-2011.

Champ : élèves scolarisés au collège ou au lycée non compris les élèves post-bac.
Source : DEPP, enquête sur les élèves non francophones, 2010-2011.

2. Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones en 2010-2011

Académie	Premier degré (élémentaire)			Second degré (collège, lycée)			Ensemble	
	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)
Aix-Marseille	703	4	80	614	3	86	3	83
Amiens	407	3	72	583	4	95	3	86
Besançon	172	2	57	246	3	96	3	80
Bordeaux	618	3	66	502	2	88	3	76
Caen	104	1	48	185	2	82	1	70
Clermont-Ferrand	335	4	82	346	4	83	4	83
Corse	147	9	75	149	7	94	8	85
Créteil	1 872	6	87	2 806	8	80	7	83
Dijon	364	4	84	333	3	90	3	87
Grenoble	1 019	5	92	745	3	99	4	95
Lille	464	2	67	624	2	89	2	80
Limoges	151	4	89	343	7	76	6	80
Lyon	1 422	7	82	1 271	5	95	6	88
Montpellier	738	5	72	775	4	92	4	82
Nancy-Metz	666	5	64	381	2	92	3	74
Nantes	553	2	62	523	2	83	2	72
Nice	943	8	83	624	4	96	6	88
Orléans-Tours	364	2	76	507	3	88	2	83
Paris	634	6	100	1 923	12	100	9	100
Poitiers	420	4	47	395	3	66	4	56
Reims	289	4	89	272	3	93	3	91
Rennes	458	2	54	545	2	81	2	68
Rouen	137	1	100	368	2	100	2	100
Strasbourg	640	6	66	562	4	81	5	73
Toulouse	535	3	81	647	3	79	3	80
Versailles	2 004	5	93	2 329	5	97	5	95
France métropolitaine	16 159	4	79	18 598	4	90	4	85
Guadeloupe	84	2	100	138	3	99	3	99
Guyane	1 640	59	68	594	19	99	38	76
La Réunion	507	7	98	127	1	91	4	97
Martinique	97	3	36	147	4	50	4	44
Dom	2 328	14	74	1 006	5	91	8	79
France	18 487	5	79	19 604	4	90	4	84

Champ : France, élèves de plus de 6 ans, non compris les élèves post-bac.
Source : Depp, enquête sur les élèves non francophones, 2010-2011.

3.6 Parcours scolaire des enfants d'immigrés

À la rentrée scolaire 2007, 11 % des entrants en 6^e appartiennent à une **famille immigrée** (les trois quarts d'entre eux sont nés en France) et 8 % vivent dans une **famille mixte** (seul l'un de leurs deux parents est immigré).

Lorsqu'ils sont nés en France, les enfants d'immigrés fréquentent l'école maternelle dans des conditions comparables à celles des autres élèves. Néanmoins, dès l'école élémentaire, ils sont plus fortement exposés aux difficultés scolaires : un enfant de famille immigrée sur quatre redouble à l'école élémentaire, contre un sur six lorsqu'aucun ou un seul des parents est immigré. Aux épreuves nationales d'évaluation de 6^e, les enfants d'immigrés obtiennent des résultats moins élevés que les autres. En outre, ils sont plus souvent orientés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillant les enfants en très grande difficulté scolaire. Toutefois, les enfants nés en France d'une famille immigrée originaire de l'Union européenne à 27 obtiennent aux épreuves d'évaluation de 6^e des résultats très proches de ceux des familles non immigrées.

Au terme des quatre premières années de scolarité secondaire, 47 % des enfants d'immigrés parviennent en seconde générale et technologique, contre près de 60 % des autres élèves. Les enfants d'immigrés sont aussi moins nombreux à obtenir le brevet des collèges. Les difficultés scolaires rencontrées par les élèves entrés au collège en 2002 et 2003 (panel de 1997) perdurent tout au long de leur scolarité secondaire. Ainsi, moins d'un quart des enfants d'immigrés ont obtenu

un baccalauréat général ou technologique sans avoir redoublé depuis l'entrée en 6^e alors que c'est le cas de plus du tiers des autres élèves. Enfin, les enfants d'immigrés sortent aussi plus souvent du système éducatif sans qualification.

Les situations familiales des enfants d'immigrés sont moins favorables à la réussite scolaire. Plus de la moitié d'entre eux appartiennent aux 25 % des familles ayant le niveau de vie le plus faible. Leur mère ou leur père est plus souvent non diplômé. Un enfant d'immigré sur deux appartient à une fratrie de quatre enfants ou plus, contre un enfant de famille mixte sur quatre et un de famille non immigrée sur cinq. Par rapport à ces derniers, ils disposent deux fois moins souvent d'une chambre individuelle et étudient trois fois plus fréquemment dans un collège d'éducation prioritaire.

Lorsqu'on neutralise l'effet de ces variables, en menant des comparaisons toutes choses égales par ailleurs, les résultats des enfants d'immigrés à l'épreuve de mathématiques de 6^e sont identiques à ceux des autres élèves et moins de deux points sur cent les séparent en français. Les enfants d'immigrés ont même une probabilité moins forte de redoubler ou d'être orienté en SEGPA. À l'entrée en 6^e, à caractéristiques familiales et scolaires comparables, les enfants d'immigrés parviennent plus souvent que les autres en seconde générale et technologique sans avoir redoublé. Ils sont alors plus nombreux à devenir bachelier général ou technologique en sept ans d'études ou encore risquent moins de sortir sans qualification du système éducatif. ■

Définitions

Famille immigrée : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale dont la personne de référence est immigrée. Les élèves qui partagent cette situation sont désignés ici par l'expression « enfants d'immigrés ».

Famille mixte : famille dont un seul des deux parents est immigré.

Pour en savoir plus

- « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse de parcours », *Note d'information* n° 10.13, Depp, septembre 2010.
- « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation et Formations* n° 74, Depp, avril 2007.

Parcours scolaire des enfants d'immigrés 3.6

1. Scolarité jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire et environnement familial des élèves entrés en 6^e en 2007

en %

	Famille immigrée					Famille non immigrée		
	Ensemble des enfants	Enfants nés en France		Ensemble	Enfants nés à l'étranger	Famille mixte	Ensemble des enfants	dont : de parents ouvriers
		d'un parent né dans l'UE 27	d'un parent né hors UE 27					
Part des élèves qui...								
... ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle	82	93	95	95	42	91	96	96
... ont redoublé à l'école élémentaire	25	18	25	24	28	15	16	24
... ont été orientés en SEGPA	4	2	4	4	5	2	3	4
Résultats aux épreuves nationales d'évaluation de 6^e (sur 100) :								
Moyenne en français	46	54	46	47	42	55	56	50
Garçons	43	51	43	44	39	51	52	46
Filles	50	57	50	51	46	60	60	54
Moyenne en mathématiques	57	62	56	57	55	64	65	60
Garçons	58	64	58	59	56	65	67	61
Filles	55	60	55	56	54	63	64	58
Part des élèves qui...								
... n'ont pas redoublé la 6 ^e et la 5 ^e et ont atteint la 4 ^e générale	86	92	87	87	80	90	89	84
... n'ont pas redoublé au collège et ont obtenu le brevet série collège	56	66	57	59	50	70	70	58
... n'ont pas redoublé au collège et ont été orientés en 2 nd e générale et technologique	47	54	47	48	43	60	58	41
Part d'élèves vivant dans une famille :								
dont la personne de référence est ouvrier ou employé de service aux particuliers	54	55	56	56	50	38	33	///
dont le père n'a aucun diplôme	52	49	55	55	44	23	15	27
dont la mère n'a aucun diplôme	56	47	51	58	50	22	14	23
dont la mère est active	52	78	51	55	42	67	77	72
comprenant au moins quatre enfants	47	15	55	49	41	28	19	22
faisant partie des 25 % de familles au niveau de vie le plus faible	57	25	59	54	63	27	21	29
disposant d'une chambre individuelle	44	74	40	44	41	70	82	76
scolarisés dans un collège d'éducation prioritaire en 2007-2008	39	15	43	39	40	19	12	15
Effectifs (en milliers)	82	9	53	61	21	57	622	191

Champ : France (hors département de la Réunion pour les scores à l'évaluation nationale de 6^e), élèves entrés en 6^e ou en 6^e SEGPA à la rentrée scolaire 2007.

Lecture : lorsque leurs deux parents sont immigrés, 82 % des élèves entrés en 6^e ou 6^e SEGPA en 2007 ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle. À l'évaluation nationale de septembre 2007, ils ont obtenu un score moyen de 46 sur 100 en français. 16 % des enfants de familles non immigrées ont redoublé à l'école élémentaire et 24 % des enfants de familles non immigrées de parents ouvriers ont redoublé.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré recruté en 2007, enquête Famille (2008).

2. Scolarité dans le second cycle de l'enseignement secondaire des élèves entrés au cours préparatoire en 1997

en %

Part d'élèves qui...	Famille immigrée			Famille mixte	Famille non immigrée	
	Enfants nés en France	Enfants nés à l'étranger	Ensemble des enfants		Ensemble des enfants	dont : de parents ouvriers
... ont atteint la terminale générale et technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	26	n.s.	26	41	41	25
... ont obtenu le baccalauréat général ou technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	21	n.s.	21	35	37	22
... sont sortis de l'enseignement secondaire sans qualification ¹	8	n.s.	9	6	7	10
Effectifs (en milliers)	61	7	68	45	603	214

1. Un élève est sorti sans qualification quand il a arrêté ses études en cours ou en fin de collège ou avant l'année terminale de la préparation d'un CAP ou d'un BEP. Champ : France métropolitaine, élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997. Ces élèves ont passé le baccalauréat en 2009 lorsqu'ils n'ont pas redoublé et ont rejoint le second cycle général et technologique en fin de 3^e.

Lecture : lorsque leurs deux parents sont immigrés, 26 % des élèves entrés au cours préparatoire en 1997 ont atteint la terminale générale et technologique sans avoir précédemment redoublé au collège ou au lycée.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

3.7 Attentes scolaires des familles

Les **familles immigrées** attendent beaucoup de l'école, sans doute parce qu'une forte volonté de mobilité sociale est souvent sous-jacente au projet migratoire. 70 % d'entre elles souhaitent que leur enfant entrant en 6^e poursuive ses études au moins jusqu'à 20 ans, contre 53 % des familles non immigrées. Et malgré les plus grandes difficultés scolaires de leur enfant, les familles immigrées et **mixtes** souhaitent qu'ils sortent du lycée avec un baccalauréat général. Ce haut niveau d'aspirations scolaires les distingue fortement des parents qui présentent aussi des conditions socio-économiques moins favorables : 16 % des parents immigrés souhaitent que leur enfant s'oriente vers l'enseignement professionnel ou l'apprentissage, contre 26 % des parents ouvriers non immigrés ; ils croient aussi deux fois plus fréquemment à l'utilité des études supérieures pour l'obtention d'un emploi.

Pour l'ensemble des familles, plus les enfants ont de bons résultats, plus les attentes des parents sont fortes. Mais, pour les immigrés, même lorsque leur enfant est confronté à de grandes difficultés scolaires, le souhait d'une poursuite d'études au moins jusqu'à 20 ans reste majoritaire.

Les familles originaires du Maghreb et d'Asie souhaitent le plus fortement que leurs enfants poursuivent leurs études jusqu'à 20 ans. Les familles d'origine asiatique sont aussi les plus nombreuses à penser qu'une formation de l'enseignement supérieur constitue la meilleure garantie contre le chômage. En revanche, les parents originaires du Portugal et, à moindre degré, ceux venus d'Amérique, croient nettement moins souvent à l'utilité

professionnelle des études supérieures et accordent plus d'importance aux diplômes de l'enseignement professionnel. Plus souvent artisans et ouvriers qualifiés, les parents portugais expriment des attentes très proches de celles des ouvriers non immigrés.

Les familles immigrées sont un peu plus critiques concernant le système éducatif et l'établissement fréquenté par leur enfant, notamment sur la qualité de l'enseignement, la discipline et la sécurité. Leurs opinions sont donc en phase avec leur haut niveau d'aspiration. Que le collège soit public ou privé, en éducation prioritaire ou pas, les parents immigrés restent moins satisfaits que les parents non immigrés. Et ce, même si, comme les autres parents, les familles immigrées ont tendance à être plus satisfaites quand leur enfant étudie dans l'enseignement privé.

Les familles mixtes partagent avec les familles immigrées un haut niveau d'aspiration scolaire. Mais, quand leur enfant fréquente un collège public non classé en éducation prioritaire, elles sont moins critiques sur la qualité de l'enseignement reçu, la discipline et la sécurité. En effet, les enfants de familles mixtes appartiennent à des milieux sociaux plus favorisés que les enfants d'immigrés, ils évoluent donc plus souvent dans des environnements scolaires moins difficiles. En zone d'éducation prioritaire, les opinions des familles sont plus proches qu'elles soient immigrées ou mixtes. En effet, l'hétérogénéité entre établissements est beaucoup moins forte que parmi les collèges publics situés en dehors du périmètre de l'éducation prioritaire. ■

Définitions

Famille immigrée : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale dont la personne de référence est immigrée. Les élèves qui partagent cette situation sont désignés ici par l'expression « enfants d'immigrés ».

Famille mixte : famille dont un seul des deux parents est immigré.

Pour en savoir plus

- « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation et Formations* n° 74, Depp, avril 2007.
- « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France ? », *Données sociales 2002-2003 - La société française*, Insee, novembre 2002.

1. Aspiration des parents à la fin de la première année de 6^e de leur enfant

en %

	Famille immigrée							Famille mixte	Famille non immigrée	
	Portugal	Autre pays d'Europe	Algérie	Maroc ou Tunisie	Autre pays d'Afrique	Turquie	Asie		Amérique ¹	Ensemble

Part des parents souhaitant que leur enfant ...

... termine sa scolarité secondaire avec un bac général

	30	50	56	52	50	44	53	41	49	53	43	28
--	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------	----	-----------	----

... entre en apprentissage ou prépare un diplôme d'enseignement professionnel

	21	15	13	15	16	21	10	26	16	13	17	26
--	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------	----	-----------	----

... poursuive ses études jusqu'à 20 ans et plus

	50	62	76	75	71	71	73	69	70	68	53	44
--	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------	----	-----------	----

Part des parents pensant que...

... les diplômes d'enseignement supérieur sont les diplômes les plus utiles pour trouver un emploi

	19	41	37	38	37	35	42	26	36	44	37	18
--	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------	----	-----------	----

Effectifs (en milliers)	7	8	12	18	16	7	9	4	82	57	622	191
--------------------------------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	------------	------------

1. Les deux tiers des familles relevant de cette origine géographique sont originaires d'un pays des Caraïbes ou d'Amérique du Sud (principalement République d'Haïti, Suriname et Brésil) et résident en Guadeloupe, Guyane ou Martinique.

Champ : France, familles ayant un élève entré pour la première fois en 6^e ou en 6^e SEGPA à la rentrée scolaire 2007.

Lecture : quand aucun d'entre eux n'est immigré, 43 % des parents déclarent souhaiter que leur enfant achève ses études secondaires avec un baccalauréat général.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré recruté en 2007, enquête Famille (2008).

2. Aspiration des parents et perception de l'utilité professionnelle des études supérieures selon l'estimation des parents de la réussite de leur enfant en 6^e

en %

	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans et plus			Diplômes d'enseignement supérieur les plus utiles pour trouver un emploi		
	Famille immigrée	Famille mixte	Famille non immigrée	Famille immigrée	Famille mixte	Famille non immigrée

Les parents estiment leur enfant en 6^e ...

... en grande difficulté	55	46	29	23	17	12
--------------------------	----	----	----	----	----	----

... avec un peu de difficultés	67	61	45	30	34	24
--------------------------------	----	----	----	----	----	----

... assez bon élève	74	73	60	42	53	45
---------------------	----	----	----	----	----	----

... excellent élève	85	83	73	55	65	63
---------------------	----	----	----	----	----	----

Ensemble	70	68	53	36	44	37
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Champ : France, familles ayant au moins un enfant entré pour la première fois en 6^e ou en 6^e SEGPA à la rentrée scolaire 2007.

Lecture : quand les parents sont immigrés et qu'ils estiment leur enfant en 6^e en grande difficulté scolaire, 55 % déclarent souhaiter que leur enfant poursuive ses études jusqu'à 20 ans et plus et 23 % déclarent que les diplômes d'enseignement supérieur sont les diplômes les plus utiles pour trouver un emploi.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré recruté en 2007, enquête Famille (2008).

3. Perception des parents de l'établissement fréquenté par l'enfant en 6^e et de la qualité de l'enseignement

en %

	Établissement public hors éducation prioritaire			Établissement public en éducation prioritaire			Établissement privé		
	Famille immigrée	Famille mixte	Famille non immigrée	Famille immigrée	Famille mixte	Famille non immigrée	Famille immigrée	Famille mixte	Famille non immigrée

Qualité de l'enseignement reçu au collège

Parents se déclarant satisfaits	82	89	90	80	78	87	91	92	96
---------------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Perception de l'établissement par les parents

Il est tout à fait celui qu'ils voulaient pour leur enfant	66	63	65	56	51	57	81	80	84
--	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Les élèves sont en sécurité	76	82	82	64	65	70	89	94	95
-----------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Il y a une bonne discipline	80	86	85	70	72	79	90	95	95
-----------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Les élèves en difficulté peuvent être pris en charge	65	66	68	68	66	73	77	78	81
--	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Les élèves sont encadrés de près pour assurer leur réussite	66	65	66	64	63	67	85	84	88
---	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Effectifs (en milliers)	41	35	413	32	11	71	9	11	137
--------------------------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------	------------

Champ : France, familles ayant un enfant entré pour la première fois en 6^e ou en 6^e SEGPA à la rentrée scolaire 2007.

Lecture : quand aucun d'entre eux n'est immigré et que leur enfant étudie dans un établissement public hors éducation prioritaire, 90 % des parents déclarent être satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu en 6^e.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré recruté en 2007, enquête Famille (2008).

3.8 Relations des parents avec le système scolaire

Les modalités d'accompagnement de la scolarité prennent des formes différentes selon l'origine de la famille. Chez les **familles immigrées**, l'aide régulière aux devoirs et les conversations sur ce que l'enfant apprend au collège sont moins fréquentes que dans les autres familles. Le faible niveau d'études, la moins bonne maîtrise de la langue française des parents immigrés ou encore le fait que certains parents n'ont pas été eux-mêmes à l'école et n'ont pas d'expérience scolaire à partager avec leur enfant constituent des explications possibles. Mais même à niveau d'études équivalent, les parents immigrés apportent moins souvent leur soutien aux enfants, en particulier les mères. L'engagement plus marqué des frères et sœurs compensent en partie cette situation.

En 6^e, les contacts des parents avec l'établissement sont généralement soutenus. Les parents immigrés assistent moins fréquemment que les autres aux réunions de début d'année scolaire. Mais ils sont plus souvent convoqués par les enseignants et prennent l'initiative de rendez-vous de la même façon que les autres parents. Dans les relations avec les professeurs, les pères des familles immigrées sont plus impliqués que ceux des familles non immigrées (16 %, contre 6 %) mais les mères le sont moins (38 % contre 51 %). Cette différence peut être liée à la moindre aisance des mères immigrées dans la langue française. Enfin, les parents immigrés adhèrent moins aux associations de parents d'élèves ; leur élection comme délégué de parents au conseil de classe ou d'établissement reste exceptionnelle.

Pour autant, cette moindre implication ne reflète pas nécessairement un manque d'intérêt pour les études de l'enfant. L'investissement des parents immigrés peut se manifester différemment : à travers des cours particuliers payés

aux enfants ou, à l'exception des familles originaires d'Amérique et de Portugal, par le biais de l'inscription des enfants à la bibliothèque. En effet, ce type d'aide ne nécessite pas un haut niveau de diplôme ou une maîtrise du français, et la différence avec les familles non immigrées s'efface alors, voire s'inverse.

Plus diplômés, les parents immigrés venus d'Europe (hors Portugal) se différencient peu des parents non immigrés, à l'exception d'un soutien scolaire des parents plus faible : 33 % déclarent aider régulièrement leurs enfants, contre 55 % pour les parents non immigrés.

Pour les familles d'origine algérienne, les contacts avec l'établissement sont fréquents et les enfants, souvent inscrits à une bibliothèque, bénéficient d'un soutien parental aux devoirs relativement élevé et bien relayé par celui apporté par les frères et sœurs. 32 % des parents d'origine algérienne et 25 % des frères et sœurs aident régulièrement les enfants. À l'opposé, les familles turques, issues d'une immigration plus récente et maîtrisant mal le français, rencontrent plus de difficulté d'implication : 17 % des parents apportent une aide régulière aux devoirs. C'est aussi dans ces familles où on échange le moins sur la scolarité et où l'inscription à une bibliothèque et à des cours particuliers sont les plus rares. Parmi les familles asiatiques, l'aide régulière au travail scolaire est à peine plus fréquente que pour les familles turques et les conversations sur la scolarité encore moins habituelles. Ces familles compensent par un recours élevé aux cours particuliers et à l'inscription en bibliothèque.

Plus les parents sont diplômés, qu'ils soient immigrés ou non, plus ils aident leurs enfants. L'implication des mères immigrées est plus fréquente que celle des pères, à l'image du comportement éducatif des autres parents d'élèves. ■

Définitions

Famille immigrée : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale dont la personne de référence est immigrée. Les élèves qui partagent cette situation sont désignés ici par l'expression « enfants d'immigrés ».

Pour en savoir plus

- « Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant », *Éducation et Formations* n° 79, Depp, décembre 2010.
- « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France ? », *Données sociales 2002-2003 - La société française*, Insee, novembre 2002.

Relations des parents avec le système scolaire 3.8

1. Relations des parents d'élèves de 6^e avec le système scolaire

en %

	Famille immigrée								Famille non immigrée		
	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc ou Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie	Asie	Amérique ²	Ensemble	Ensemble	dont : de parents ouvriers
Nombre moyen d'enfants dans la famille	2,6	2,8	4,0	4,3	4,6	3,6	3,2	4,3	3,8	2,8	2,9
Parents sans diplôme											
Père	68	18	50	61	45	70	45	55	52	15	27
Mère	68	21	54	65	52	79	48	64	56	14	23
Rôle de la famille, soutien scolaire											
Enfant aidé régulièrement par ses parents ¹	33	33	32	24	28	17	20	22	26	55	55
Enfant aidé régulièrement par ses frères et soeurs	14	5	25	27	19	21	13	14	19	6	8
Les parents parlent régulièrement avec l'enfant de ce qu'il apprend au collège	72	74	72	66	58	52	48	51	63	81	78
Enfant suivant des cours particuliers	12	13	14	16	14	12	18	14	15	8	8
Enfant inscrit dans une bibliothèque	35	47	59	58	53	45	57	33	51	44	38
Rencontres avec les enseignants											
Les parents n'ont jamais rencontré d'enseignant	5	7	4	7	5	9	10	10	7	4	5
Les parents ont été convoqués par un enseignant	32	24	35	34	44	37	27	27	34	21	25
Les parents ont assisté aux réunions de début d'année	86	84	84	80	81	79	78	81	81	90	87
Les parents ont demandé à rencontrer un enseignant	29	35	38	37	32	29	21	24	32	30	29
Seule la mère a rencontré un enseignant	57	45	40	29	39	29	34	51	38	51	52
Seul le père a rencontré un enseignant	9	10	15	21	19	20	16	7	16	6	6
Associations de parents d'élèves											
Les parents adhèrent à une association de parents	3	13	6	4	8	4	4	11	6	14	9
Un des parents est délégué au conseil de classe ou d'établissement	1	4	3	2	3	2	2	4	3	10	6
Effectifs (en milliers)	7	8	12	18	16	7	9	4	82	622	191

1. L'enfant reçoit une aide régulière de sa mère ou de son père.

2. Les deux tiers des familles relevant de cette origine géographique sont originaires d'un pays des Caraïbes ou d'Amérique du Sud (principalement Haïti, Surinam et Brésil) et résident en Guadeloupe, Guyane ou Martinique.

Champ : familles (hors familles mixtes) ayant un enfant entré pour la première fois en 6^e ou en 6^e SEGPA à la rentrée 2007 en France.

Lecture : quand aucun d'entre eux n'est immigré, 55 % des parents déclarent aider régulièrement leur enfant dans son travail scolaire à faire à la maison.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré en 2007, enquête Famille 2008.

2. Aide parentale aux devoirs selon le niveau de diplôme et la pratique du français

en %

Part des parents qui déclarent aider régulièrement leur enfant dans son travail scolaire à la maison	Famille immigrée		Famille non immigrée	
	Père	Mère	Père	Mère
Diplôme le plus élevé des parents				
Aucun diplôme	6	10	14	36
Brevet	12	19	24	50
CAP	20	28	21	48
BEP	19	37	25	54
Baccalauréat	25	38	30	57
Diplôme de l'enseignement supérieur	28	45	28	57
Langue utilisée pour s'adresser aux enfants				
Une autre langue uniquement	6	7	///	///
Souvent une autre langue, parfois le français	8	13	///	///
Souvent le français, parfois une autre langue	15	22	///	///
Le français uniquement	21	31	///	///
Ensemble	12	20	21	50

Champ : familles (hors familles mixtes) ayant un enfant entré pour la première fois en 6^e ou 6^e SEGPA à la rentrée scolaire 2007 en France.

Lecture : 6 % des pères immigrés non diplômés déclarent aider régulièrement leur enfant pour les devoirs à la maison. Et quand les pères immigrés ne parlent qu'une langue étrangère à la maison, ils sont également 6 % à déclarer aider leur enfant pour les devoirs.

Source : MEN, Depp, panel d'élèves du second degré recruté en 2007, enquête Famille 2008.

3.9 Étudiants étrangers

En 2010, 285 000 étudiants étrangers sont inscrits dans l'enseignement supérieur, soit 77 % de plus qu'il y a vingt ans. Après avoir beaucoup augmenté entre 1998 et 2005 (75%), le nombre d'étudiants étrangers en France s'est stabilisé autour de 260 000 avant de progresser à nouveau depuis 2009. Le nombre d'étudiants étrangers a augmenté beaucoup plus vite que celui des étudiants français : leur part est passée de 9 % à 12 % en 20 ans. Les étudiants étrangers restent plus nombreux à l'université (218 000 en 2010 contre 132 000 en 1990), mais depuis 1990, leur nombre a été multiplié par 6 dans les formations d'ingénieurs non universitaires (10 000 en 2010) ou les écoles de commerce, gestion, vente ou comptabilité (17 000 en 2010). La part d'étudiants étrangers atteint 15 % à l'université. Elle varie par ailleurs de 24 % dans les universités de technologie à 6 % ou moins, en instituts universitaires de technologie, en sections de techniciens supérieurs et en classes préparatoires aux grandes écoles. Les étudiants étrangers sont géographiquement concentrés : plus du tiers d'entre eux étudie dans une académie francilienne.

En 2010, dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France (32 000 personnes). Un quart de l'ensemble des étudiants étrangers est issu

d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 23 % sont originaires d'Asie et 9 % des continents américain ou océanique. Les étudiants chinois constituent maintenant le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (29 100).

En 2010, les trois quarts des étudiants étrangers sont inscrits à l'université : 95 000 sont en cursus licence, 97 000 en cursus master et 27 000 en cursus doctorat. La proportion d'étrangers augmente fortement avec le niveau du cursus : 11 % des inscriptions en licence, 19 % en master et 41 % en doctorat. Parmi les inscrits à l'université, 3 sur 10 se dirigent vers des disciplines littéraires, un quart vers les disciplines scientifiques, 2 sur 10 vers les filières économiques et sociales et les autres vers le droit, la médecine ou les IUT.

Parmi les inscrits à l'Université, les étudiants maghrébins se dirigent davantage vers des filières scientifiques et techniques. Plus de la moitié d'entre eux s'est en effet inscrite en médecine, en sciences, en filière d'ingénieur universitaire ou en IUT. Ils sont moins de 40 % à se diriger vers ces filières lorsqu'ils viennent des autres régions du monde. Les étudiants originaires d'Afrique hors Maghreb s'inscrivent davantage dans des filières de droit et de sciences économiques, alors que les étudiants américains et européens choisissent des filières plus littéraires. Les étudiants chinois se démarquent des autres étudiants asiatiques par leur cursus en économie, gestion et management et leur quasi-absence dans les formations de santé. ■

Pour en savoir plus

- « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur » *Repères et références statistiques*, édition 2011, Depp, septembre 2011.
- « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : augmentation à la rentrée 2008-2009 après deux années de baisse », *Note d'information* n° 10.02, SIES, février 2010.
- voir fiche 2.6.

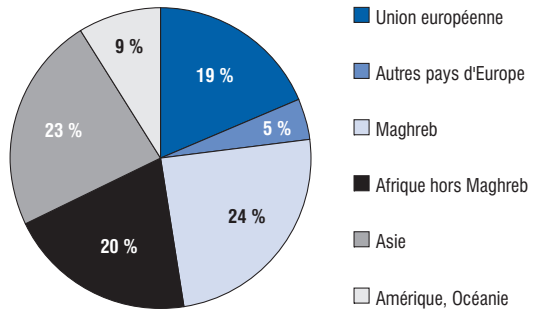
1. Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur

	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année scolaire 2010/2011	
	scolaire 1990/1991	scolaire 2005/2006	scolaire 2006/2007	scolaire 2007/2008	scolaire 2008/2009	scolaire 2009/2010	Effectifs	en % du total d'étudiants
Universités	131 900	209 500	208 000	204 300	206 500 ⁶	214 300 ⁶	218 400	15
Disciplines générales et de santé	128 800	202 900	201 800	198 000	199 600	206 900	210 900	16
<i>dont : formations d'ingénieurs universitaire¹</i>	500	2 900	3 300	3 500	2 800	2 900	3 000	14
Instituts universitaires de technologie (IUT)	3 100	6 600	6 200	6 300	6 900	7 400	7 400	6
IUFM	///	800	800	800	700	800	///	///
STS ²	6 000	8 100	6 500	5 600	5 100	5 400	5 800	2
CPGE ³	1 300	3 000	2 400	2 200	2 400	2 900	3 200	4
Formations comptables non universitaires	200	500	400	400	300	300	400	4
Universités de technologie	500	1 300	1 500	1 700	1 800	2 000	2 100	24
<i>dont : formations d'ingénieurs</i>	100	700	900	1 000	1 200	1 300	1 400	23
Instituts nationaux polytechniques (INP)	1 700	2 300	2 300	1 300	1 300	1 400	1 500	20
<i>dont : formations d'ingénieurs</i>	400	1 200	1 100	600	600	700	700	13
Autres formations d'ingénieurs non universitaires ²	1 800	6 700	7 200	7 700	9 000	9 400	10 400	12
Écoles de commerce gestion vente et comptabilité	2 500	11 000	10 600	12 500	13 500	15 900	17 200	14
Écoles supérieures artistiques et culturelles ⁴	5 300	8 500	8 600	8 000	7 800	8 000	8 100	12
Écoles paramédicales et sociales ⁵	1 300	1 800	1 800	1 700	700	600	600	0
Autres écoles et formations	8 700	12 200	13 000	14 400	16 300	17 200	17 100	14
Ensemble	161 100	265 700	263 100	260 500	265 400	278 100	284 700	12

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. – 2. Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991. – 3. Classes préparatoires aux grandes écoles. 4. Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. – 5. Données 2009 reconduites en 2010. – 6. Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. – Champ : France.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES ; MEN Depp.

2. Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité



Champ : France, hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES ; MEN Depp.

3. Orientation des étudiants étrangers inscrits en université selon leur pays d'origine en 2010/2011

	Ensemble	Droit	Sciences économiques, AES ¹	Lettres et sciences humaines	Sciences et Staps ²	Médecine	IUT
Union Européenne	39 700	17	12	45	15	9	2
Allemagne	6 300	18	11	48	14	6	2
Italie	5 600	13	7	52	18	9	1
Autres Union Européenne	27 800	17	13	43	14	10	2
Hors Union Européenne	178 600	10	23	27	27	9	4
Autres pays d'Europe	10 300	13	25	41	13	5	3
Algérie	20 600	7	16	24	33	18	1
Maroc	21 600	7	30	13	33	10	8
Tunisie	10 900	4	14	18	47	15	2
Sénégal	8 300	15	28	19	29	3	6
Cameroun	5 500	15	24	16	30	12	3
Autres pays d'Afrique	35 200	16	27	21	25	8	4
Chine	20 800	3	31	30	27	1	6
Liban	3 800	10	10	16	43	20	0
Vietnam	5 400	4	42	12	30	7	3
Autres pays d'Asie	17 600	12	14	40	20	10	3
Amérique	18 300	13	12	53	17	4	1
Océanie	400	16	5	68	13	2	1
Ensemble	218 400	11	21	30	25	9	3

1. Administration économique et sociale. – 2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives. – Champ : France, étudiants inscrits dans une université.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES ; MEN Depp.